

Septembre 2016

LETTRE D'INFORMATION N°1

En accord avec les élus, EDF Energies Nouvelles a lancé des études de faisabilité pour un projet de parc éolien, sur le territoire des communes de Saint-Clair-sur-Galaure et Montfalcon.

Dans ce cadre, notre société a installé un mât de mesures de vent, au lieu-dit « le Haut Serrein », au début de ce mois de Septembre, pour collecter des données sur la nature du gisement de vent.

Dans le cadre de notre concertation, nous vous tiendrons régulièrement informés de l'avancement de notre action au travers de prochaines lettres d'informations.

*Bonne lecture,
L'Equipe projet EDF Energies Nouvelles*

Qui sommes-nous ?

Producteur d'énergie verte, EDF Energies Nouvelles est un pionnier et un acteur de référence des énergies renouvelables. Filiale d'EDF à 100%, nous bénéficions de la pérennité et de l'assise d'un grand groupe ancré durablement dans les territoires.

EDF Energies Nouvelles intervient à tous les stades du projet : développement, construction, production et exploitation-maintenance.

www.edf-en.fr

Pourquoi un mât de mesures ?

La pose d'un mât de mesures est une étape indispensable dans l'étude d'un projet éolien. Elle permet de connaître le gisement éolien du site et la production électrique associée.

Il s'agit d'une installation provisoire, constituée d'un pylône métallique de près de 80 mètres de haut, fixé au sol par des haubans. Il est équipé de matériel de mesures tel que des anémomètres, des girouettes, des enregistreurs de température et de pression répartis à différentes hauteurs sur la structure, afin d'enregistrer les caractéristiques du vent du secteur.

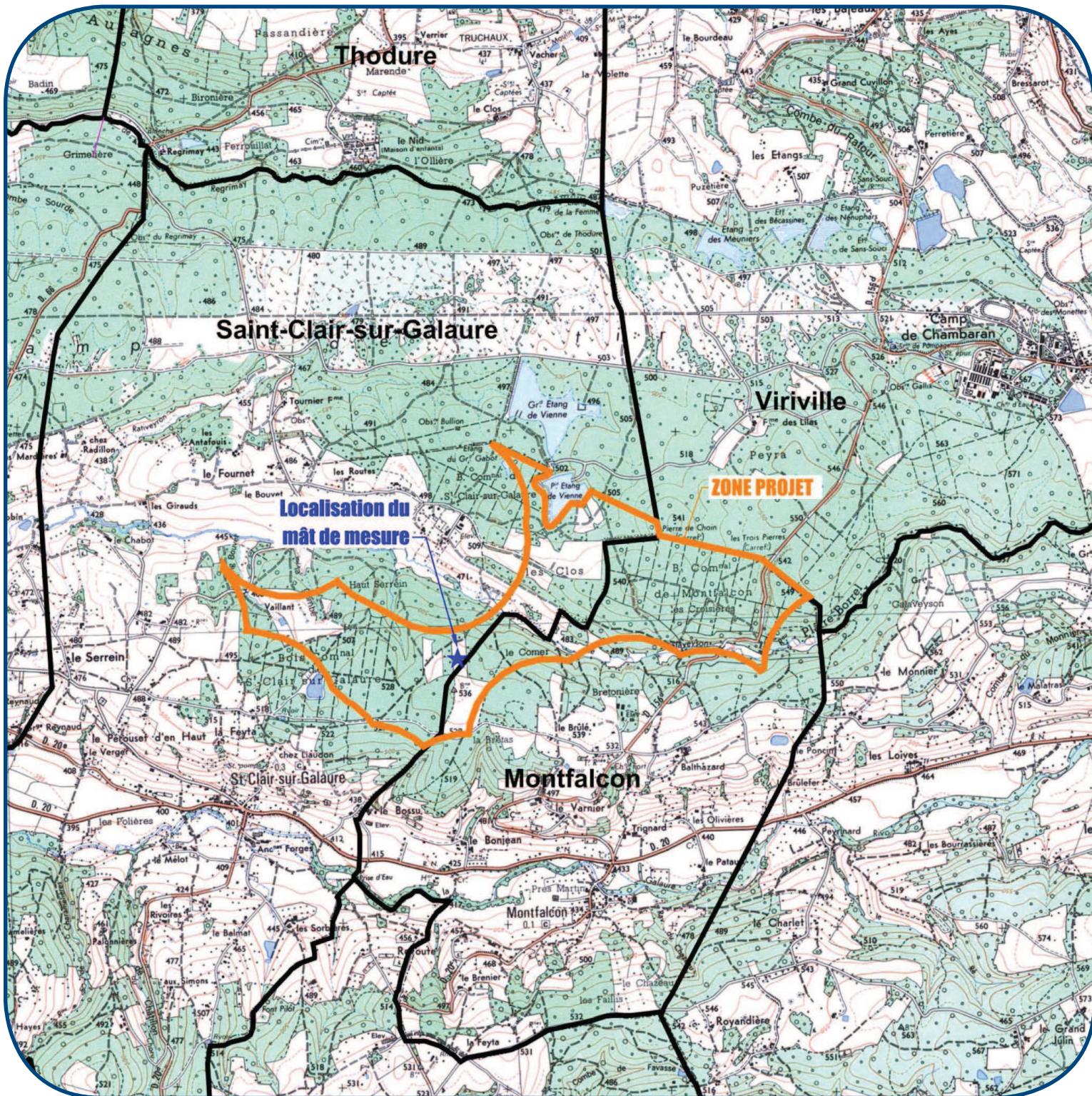
Les données ainsi enregistrées contribueront à la définition d'une implantation (disposition des éoliennes) et permettront de choisir le modèle d'éolienne le plus approprié au site. Elles permettent également d'évaluer la quantité d'énergie électrique pouvant être produite par les éoliennes sur le site envisagé.



Un projet qui sera défini en fonction des spécificités du territoire

La faisabilité et la définition d'un projet éolien nécessitent plusieurs autres expertises : étude paysagère, études naturalistes, étude acoustique...

Le projet abouti sera le résultat de toutes ces études techniques et environnementales et de la concertation avec les acteurs locaux, les élus et les Services de l'Etat.



Situation de la zone d'étude

Le choix d'une zone propice à l'étude d'un parc éolien est complexe car il repose sur plusieurs critères environnementaux et techniques. Situé en zone favorable du Schéma Régional Eolien, le secteur des bois communaux, sur le plateau de Chambarand, présente un espace éloigné des habitations.

La situation géographique de ce secteur, permet d'envisager un projet éolien réparti sur les deux communes de Montfalcon et Saint-Clair-sur-Galaure, source de retombées économiques pour le territoire local.